

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID: 040-254001977-20231207-DEL_2023_080-DE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le 7 décembre 2023 à 18 heures, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 1er décembre 2023 Nombre de membres en exercice : 39 titulaires

Secrétaire de séance : Caroline JAY

Présents avec voix délibérative : **26** (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : **20** Représentés : Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : **26**

Présents avec voix délibérative :

CC. MACS

Françoise AGIER; Jean-Luc BELESTIN; Francis BETBEDER; Joël CANTIN; Alain CAUNÈGRE; Régis DUBUS; Jean-François MONET; Pierre PECASTAINGS; François GUILLAMET; Dany JAMMES; CAGD

Alexandra BOGNENKO-SANIEZ; Hervé DARRIGADE; Jean SOUBLIN; Caroline JAY;

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Luc De MONSABERT; Bernard DUPONT; Thierry GUILLOT; Francis LAHILLADE; Jean-Louis PEYRELONGUE; Roland DUCAMP

CC. DU SEIGNANX

Alain PERRET; Philippe POURTAU; Isabelle NOGARO

CC. COTE LANDES NATURE

Gérard NAPIAS; Denis VEJUX; Jean-Louis DAVERAT;

Absents:

CC. MACS

Pascale CASTAGNET; Jean-Claude DAULOUEDE; Bertrand DESCLAUX; Bernard FRACCHETTI; Denis BECUS; Patrick BENOIST; Antoine COELHO; Jean-Michel DULER; Edouard DUPOUY; Damien GARAT; William GAUTHERIN; Eric LAHILLADE; Patrice LARD; Alain SOUMAT CAGD

Alain BERGERAS; Martine ERIDIA; Martine LABARCHEDE; Laurent LAFOURCADE; Jean LAVIELLE; Julien RELAUX; Bérangère SABOURAULT; Albert AUZEMERY; Thierry BOURDILLAS; Philippe CASTEL; Philippe DELMON; Vincent DEZES; Julien DUBOIS; Alain DUBOURDIEU; Alain GODOT; Florence PEYSALLE

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER; Didier LAFOURCADE; Didier SAKELLARIDES; François CLAUDE; Christian DAMIANI; Corinne De PASSOS; Christian FORTASSIER; Sylviane LESCOUTTE; Didier MOUSTIÉ; Marlène PERRIAT

CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; Pierre PASQUIER ; Valérie CORNU ; François TRAMASSET ; Pierre LATOUR ; CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND; François CORDOBES; Christian VIGNES; Francis LABOUDIGUE; Muriel LAGORCE; Michel LAMOLIE; Marc VERNIER

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

DEL 2023 080

Inscription de crédits par anticipation au vote du budget primitif 2024 – Budget UVE

Monsieur Alain PERRET, Vice-Président, expose 3

Conformément à l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, le président peut, sous réserve d'une autorisation du comité syndical, engager, liquider et mandater des dépenses

Envoyé en préfecture le 15/12/2023 Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023 de le Vercice précédent, non ID : 040-254001977-20231207-DEL_2023_080-DE

d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budg compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour le budget UVE :

Afin d'assurer une continuité dans la réalisation des programmes d'équipement, il est proposé au Comité syndical d'ouvrir les crédits correspondants pour un montant total 182 500 € :

Opérations	Budget + DM 2023	Crédits 2024 votés par anticipation	Article comptable
2204 – Matériel UVE	730 000,00€	182 500,00€	2154

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE les crédits par anticipation au vote du budget primitif UVE 2024.

PREND ACTE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme, A Bénesse-Maremne, le 11 décembre 2023

Le Président, Alain CAUNÈGRE

